



Récupération allocation SS sur succession

Par **jplb**, le **15/12/2012 à 11:40**

[fluo]bonjour[/fluo] Une arrière tante (sans enfant) décédée en octobre 2006 a fait de ses nièces ses héritières, l'une de ses nièces est ma mère.
Avant de réaliser la succession le notaire a fait un courrier le 18/01/2007 à la CRAM afin de connaître le montant des arrérages échus au décès et si la défunte était titulaire de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité.
Le 02/02/2007 la Cram lui a répondu que la défunte n'était pas titulaire de l'allocation supplémentaire et que la défunte était au contraire créditrice d'une somme de 276€ qui serait remise à la succession.
Ma mère qui était l'une des héritières est décédée en 2011 et de ce fait j'ai reçu un courrier le 20/09/2012 de la CRAM dans le but de récupérer une allocation. Une somme de 20320€ est réclamée aux héritiers ou aux enfants des héritiers comme cela est mon cas.
Est ce que cela est normal 5 ans et demi après le courrier de la CRAM qui disait ne rien réclamer? [fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **15/12/2012 à 12:11**

Bonjourrrrr
Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Par **jplb**, le **15/12/2012 à 16:03**

Merci d'avance pour votre réponse et excusez mon impolitesse